Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 031-213101637-20260703-D20260601-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-06-01 DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE

Séance du 03 juillet 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Procurations : 5 Absents : 0

Date de la convocation :
29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **WALTHER** Marie, **DESARNAUD** Louis, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **BAILLON** Gabrielle à BONARDI Bruno, **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **ROBERT** Lucas à PUISSANT Guillaume, **SELTZ** Léna à HULOT Christian, **SOMBRIS** Yves à DION Aurélie

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-06-01 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

EXPOSE :

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».*

Le règlement intérieur ne se substitue en rien aux lois et règlements en vigueur, mais vient apporter des compléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Un projet de règlement intérieur du conseil municipal de Drémil-Lafage a été établi et transmis en annexe.

Il comprend l'ensemble des mentions obligatoires et rappelle le rôle et la composition du conseil municipal en précisant les modalités d'organisation interne de l'assemblée et l'organisation des séances.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,
DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 031-213101637-20260703-D20260601-DE

La délibération est adoptée à la majorité.

- 18 voix : POUR
- 5 voix : ABSTENTION (MM. Léna SELTZ, Christian HULOT, Aurélie DION, Yves SOMBRIS, Pierre SAULNIER)
- 0 voix : CONTRE

Le Maire,
Bruno BONARDI

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD

La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr